



Comment la Ville répond à la crise énergétique

PLAN MUNICIPAL D'ACTIONS DE LA VILLE DE MONTGERON

Raisons et conséquences de la crise énergétique



Le prix du gaz sur le marché mondial a été multiplié par 15 entre septembre 2021 et août 2022.

Un contexte post-COVID et la guerre en Ukraine

Notre pays, à l'image de toute l'Europe, traverse une crise de l'énergie sans précédent.

Avant la guerre en Ukraine, les prix de l'énergie ont fortement augmenté avec la reprise des activités industrielles post-COVID partout dans le monde.

Les prix du gaz explosent depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, car l'Europe est très dépendante du gaz russe et la diversification de ses approvisionnements augmente les prix d'achat.

La France a la chance d'avoir un parc nucléaire et des sources d'énergie renouvelable importante (éolien, hydraulique, solaire). Mais les travaux de maintenance sur les centrales et l'intermittence des énergies naturelles obligent régulièrement à acheter de l'électricité à l'étranger, sur un marché européen dont le coût est indexé sur le tarif le plus élevé. En complément, les coûts du pétrole augmentent aussi fortement rendant ainsi **toutes les sources d'énergie très chères**.

Les ménages protégés

Ces variations sont relativement épargnées aux ménages, car les tarifs du gaz et de l'électricité sont réglementés. Ainsi, l'augmentation du coût de l'électricité sera **limitée à 20 %** en janvier prochain. Un coût important pour les ménages, mais qui peut être limité en adoptant les bons gestes (voir l'article consacré à EcoWatt dans le magazine d'octobre 2022).

Le gaz est lui aussi soumis à un bouclier tarifaire essayant de contenir l'augmentation du prix du gaz, presque intégralement importé.

Ces mesures nationales ont toutefois un fort impact sur les finances publiques.

Les collectivités touchées

Les entreprises et les collectivités locales, comme la ville de Montgeron, ne peuvent pas bénéficier ni du tarif réglementé ni du bouclier tarifaire.

Les augmentations du coût de l'énergie sont donc à intégrer pleinement dans le budget communal. À cela s'ajoutent les augmentations des autres fournitures et travaux car toutes les entreprises doivent répercuter l'augmentation des prix de l'énergie dans leurs coûts.

Les coûts de l'énergie pour 2023 ne sont pas connus, mais selon les différents scénarios, les prix en France pourraient continuer à grimper jusqu'à être multiplié par trois par rapport à 2021.

L'impact à Montgeron

Les premiers effets de la crise énergétique se sont fait sentir dès cette année avec la flambée du prix du gaz. Ainsi, lors du vote du budget supplémentaire en avril dernier, **900 000 € ont été ajoutés au budget municipal pour absorber cette hausse**. C'est la conséquence directe des factures de gaz de l'hiver 2021-2022 qui intégraient **une hausse de plus de 300 %**, décalant ainsi certains travaux ou actions.

Si cette tendance continue, comme pour toutes les communes, la part que la Ville consacre aux frais d'énergie ne cessera de grimper, au détriment de ses capacités d'investissement.

C'est pour cette raison que **la Ville a accéléré son plan de sobriété énergétique**.



Le prix de l'électricité sur le marché mondial a été multiplié par 6 en un an, passant de 85 € à 560 € le MWh. Il pourrait même grimper à plus de 1 000 € en 2023.

Électricité et chauffage : des mesures concrètes pour faire face

Des mesures sur l'éclairage public



LA VILLE A ANTICIPÉ

30 % de la ville déjà en LED

Sans attendre la crise actuelle, la Ville a fait le choix du passage de l'éclairage public aux LED. **Montgeron est la commune la plus avancée de notre territoire** dans ce domaine. Depuis 6 ans, dans le cadre du plan de performance énergétique, la Ville remplace peu à peu ses lanternes d'éclairage. En 2022, 30 % des lanternes sont déjà changées permettant de diviser par 3 la consommation de ces candélabres.

CE QUI EST MIS EN PLACE

Faire varier la puissance des LED

Les LED ont l'avantage de pouvoir varier d'intensité, permettant des économies d'énergie supplémentaires. Aussi, la Ville a décidé de **baissier de 40 % l'intensité lumineuse** des lampadaires LED dès leur allumage. Avec 60 % de puissance, le confort pour les usagers n'est pas modifié et reste dans les critères d'éclairage communément admis. En complément, de 22h au lever du jour, **la puissance est abaissée de 80 %**. Les 20 % restant sont suffisants pour ne pas plonger le quartier dans le noir.

Accélérer le remplacement

La Ville a demandé à Satelec, l'entreprise gestionnaire de notre réseau d'éclairage public, d'accélérer la fin de ce premier marché de performance énergétique et de remplacer 15 % supplémentaires de lampes à sodium par des LED. Ainsi, dès 2023, **50 % des lanternes** seraient remplacées.

Modifier les plages horaires

Les plages horaires d'éclairage de certaines zones ont été modifiées. Ainsi, les parkings Foch, du COSEC et des Tilleuls sont **désormais éteints de 1h à 5h du matin**. Les zones d'activité Mercure et Eiffel sont, elles, éteintes de 0h à 5h du matin. Les illuminations de jardins et bâtiments publics sont éteintes à 22h.



UNE PISTE ENVISAGÉE

Couper l'éclairage public la nuit

Comme de nombreuses communes, la Ville de Montgeron envisage de couper l'éclairage public entre 0h et 5h30 du matin, conformément aux recommandations de l'Association des Maires de France (AMF), en maintenant allumés les grands axes et les abords des grandes résidences. Une variante est aussi envisagée avec une coupure aléatoire d'un tiers des quartiers (hors grands axes) sur cette même plage horaire. Les économies sont moindres, mais tout de même sensibles. **Une consultation des Montgeronnais est engagée pour déterminer la solution la plus adaptée dans MonMag de novembre.**

ZOOM SUR...

Les commerces doivent jouer le jeu

Depuis un décret d'octobre 2022, les enseignes et publicités lumineuses doivent être éteintes entre 1h et 6h du matin sur tout le territoire français. À Montgeron, les commerces sont incités à **couper leurs enseignes à 22h** et les grandes surfaces (Leclerc, Auchan, Super U, zone Maurice Garin), s'engagent à éteindre leurs enseignes et couper l'éclairage de leurs parkings dans l'heure suivant la fermeture.

Des bâtiments publics moins consommateurs

70 % des dépenses d'électricité d'une commune sont utilisées dans les bâtiments communaux : éclairage des bureaux, chauffages (lire ci-contre), ordinateurs, équipements des cuisines... Difficile de réduire ces dépenses.

Toutefois, depuis plusieurs années, les tubes fluo des bâtiments publics et des écoles sont **remplacés peu à peu par des LED** permettant une baisse des consommations pour un éclairage équivalent. Dès que cela est possible, **des détecteurs de présence** sont installés.

Dans le cadre du renforcement des mesures d'économie d'énergie, la Ville prévoit une **coupure totale automatique la nuit** afin de s'assurer qu'en cas d'oubli, toutes les lumières soient éteintes. De même, un **responsable économies d'énergies** est désigné par bâtiment. Son rôle sera de s'assurer qu'il n'y ait pas de gaspillage (écrans éclairés la nuit, chauffage allumé...) et de passer les consignes aux agents municipaux.

Des LED dans les gymnases

Dans les gymnases, les lampes à sodium et leur éclairage jaune si caractéristique ont été remplacés par des LED, peu à peu depuis 2016. **La puissance électrique a ainsi baissé de 50 %**, et la consommation plus encore, car les temps de chauffe nécessaires aux anciennes ampoules sont supprimés.

Les **projecteurs d'éclairage des stades** et terrains de sport extérieurs passent eux aussi aux LED.



Économiser sur le chauffage



LA VILLE A ANTICIPÉ

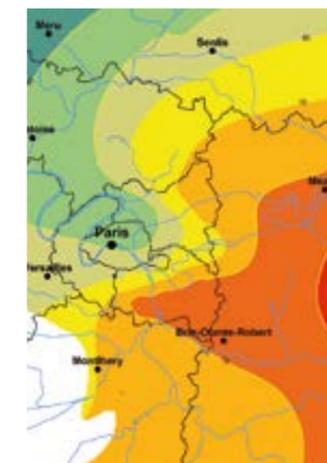
Les chaudières remplacées

Depuis 2016, 29 vieilles chaudières au fioul, très énergivores, ont toutes été remplacées par des modèles au gaz ayant une bien meilleure performance. Ces chaudières à condensation permettent d'**économiser 30 % d'énergie**.

ZOOM SUR...

Les piscines en hiver

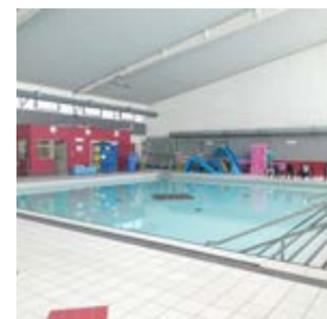
La température de l'eau de la piscine intercommunale est passée **de 29° à 27°**. Sur les berges, la température est désormais de 21° (contre 25° auparavant). Mais cet équipement est très énergivore, d'autant plus en hiver quand les températures extérieures sont très froides. Aussi, la communauté d'agglomération envisage de fermer les piscines pendant les vacances scolaires des mois d'hiver.



ZOOM SUR...

Demain la géothermie

Notre territoire a l'avantage de se situer sur une nappe d'eau chaude pouvant être exploitée grâce à la géothermie. Les réseaux de chauffage ainsi gérés coûtent beaucoup moins cher et sont très **peu sujets aux variations du marché** de l'énergie (seule un peu d'électricité est nécessaire pour que les pompes fonctionnent). La communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine avance sur un grand plan de déploiement de la géothermie, qui chauffe déjà la résidence de la Prairie de l'Oly, et pourrait s'étendre à La Forêt et aux bâtiments publics.



CE QUI EST MIS EN PLACE

Retarder la mise en chauffe

En 2021, les chauffages dans les bâtiments ont été allumés le 4 octobre. Grâce à la douceur du mois d'octobre, malgré une période de fraîcheur de début de mois, l'allumage du chauffage ne commencera qu'en novembre. **Un mois d'économisé pour la Ville !** De même, quand le bâtiment le permet, les chauffages sont coupés plus tôt pour gagner jusqu'à une heure de chauffe en comptant sur l'inertie thermique du lieu.



Baisser la température

Les recommandations nationales sont désormais appliquées scrupuleusement dans les bâtiments publics selon les règles suivantes :

- **19° dans tous les bâtiments** (bureaux, écoles...) pendant la journée et 16° la nuit.
- **15° dans les gymnases** (vestiaires à 19°) et 12° la nuit.

En cas d'occupation de plus de 48h (vacances scolaires), les bâtiments sont mis hors gel. La température n'est abaissée que de 3° la nuit, car il est prouvé qu'en baissant plus fortement, la remise en température fait perdre les gains d'énergie de la nuit. Seul le musée conservera en permanence 19° afin de protéger les collections sensibles aux variations thermiques.

Piloter les radiateurs

Dans les bâtiments chauffés au gaz, le **thermostat est centralisé** et la température peut être pilotée. Mais certains lieux sont chauffés à l'électricité. La Ville a engagé une grande campagne de remplacement des radiateurs électriques anciens modèles pour les remplacer par des plus économes et surtout pilotables pour appliquer les règles de températures définies.

Couper l'eau chaude

L'eau chaude des bâtiments est désormais coupée, à l'exception notable des crèches, des cuisines, des vestiaires et des écoles maternelles.

UNE PISTE ENVISAGÉE

Regrouper les activités

En cas de tension prolongée sur l'énergie, certains services administratifs pourraient être regroupés pendant les périodes de congés afin de couper le chauffage et l'électricité de bâtiments sous-utilisés. De même, **certaines activités dans les gymnases pourraient être rassemblées**. D'ores et déjà, le soutien scolaire qui se déroulait pendant les vacances dans 3 écoles, sera regroupé à l'école Jean Moulin où est installé le centre de loisirs élémentaire.

